

**Requête en vue de donner acte**

**POUR :**      **LES PARTIES CIVILES**, qui font élection de domicile chez leurs conseils

Ayant comme conseils :

- *Me Jacqueline MOUDEINA, avocate au Barreau de N'Djamena*
- *Me G.H. BEAUTHIER, avocat au Barreau de Bruxelles*
- *Me AssaneDiona NDIAYE, avocat au Barreau de Dakar*
- *Me Delphine DJIRAIBE, avocat au Barreau de N'Djamena*
- *Me Lambi SOULGAN, avocat au Barreau de N'Djamena*
- *Me William BOURDON, avocat au Barreau de Paris*
- *Me Alain WERNER, avocat au Barreau de Genève*

*dont les bureaux sont établis, dans le cadre de la présente affaire à Rue Saba FannHock n°10 à Dakar.*

**CONTRE:**    **Monsieur HissèneHABRE**, né en 1942 à Faya-Largeau (Tchad), de nationalité tchadienne, domicilié à Dakar au quartier Ouakam, BP 10364 mais actuellement détenu suivant Mandat de depot du 2 juillet 2013

Ayant comme conseils :

- *Me Mounir BALAL*
- *Me Mbaye SENE*
- *Me Abdoul NGNING*

*Tous trois avocats au Barreau de Dakar*

*En présence de Monsieur le Procureur Général*

\*\*\*

Attendu qu'après lecture en audience de l'Ordonnance de non-lieu partiel, de mise en accusation et de renvoi devant la Chambre africaine extraordinaire d'Assises du 13 février 2015, les requérantes souhaitent qu'il leur soit donné acte des réserves qu'ils formulent à propos des modes de responsabilité de l'accusé Mr Hissein Habré tels qu'exposés dans ladite Ordonnance.

## PAR CES MOTIFS

### PLAISE A LA CHAMBRE AFRICAINE EXTRAORDINAIRE D'ASSISES

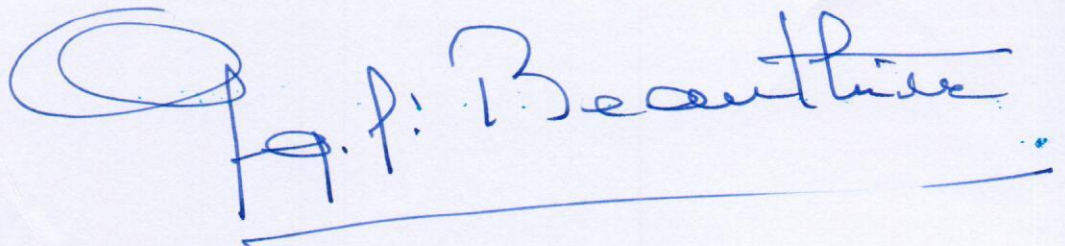
- Donner acte aux requérants des réserves qu'ils formulent à propos des modes de responsabilité de l'accusé Mr Hissein Habré tels qu'exposés dans l'Ordonnance de non-lieu partiel, de mise en accusation et de renvoi devant la Chambre africaine extraordinaire d'Assises du 13 février 2015.

Fait à Dakar, le 9 septembre 2015

Pour les parties civiles,

Leurs conseils

- *Me Jacqueline MOUDEINA, avocate au Barreau de N'Djamena*
- *Me Georges Henri BEAUTHIER, avocat au Barreau de Bruxelles*
- *Me AssaneDiona NDIAYE, avocat au Barreau de Dakar*
- *Me Delphine DJIRAIBE, avocat au Barreau de N'Djamena*
- *Me Lambi SOULGAN, avocat au Barreau de N'Djamena*
- *Me William BOURDON, avocat au Barreau de Paris, représenté par Me Amélie LEFEBVRE*
- *Me Alain WERNER, avocat au Barreau de Genève, représenté par Me Hanne VAN WALLE.*

  
H.P. Beauthier